



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

UEM

Question écrite n° 50875

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'évolution du rôle de la Banque de France à l'approche du 1er janvier 1998. Le 25 mars 1997, le sous-gouverneur s'exprimant dans un journal économique, prévoit la création du système européen des banques centrales dès le premier semestre 1998. Celui-ci comprendra la banque centrale européenne et les banques centrales nationales. À partir du 1er janvier 1999, en référence aux propos du gouverneur, le système européen des banques centrales exercera la responsabilité de la politique monétaire unique. Il lui demande s'il accepte d'emblée d'être l'exécutant d'une politique économique définie par un comité d'experts financiers, basé à Francfort et où seront pris en considération les choix économiques de notre pays. Il est urgent de prendre en compte cette question pour le devenir de notre pays et de l'Europe. Il lui demande également, qui, dans le contexte de politique monétaire unique décrit par le sous-gouverneur, assumera la responsabilité de la politique économique de la France en 1999.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50875

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1981